



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Ce samedi, la Ville de Neuchâtel baptise deux nouveaux lieux

Quand Sorcière et Tertre se disputent la vedette

Considérant qu'il est opportun de donner une appellation propre au secteur compris entre la rue du Tertre et la rue Louis-Favre, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a décidé de donner à cet endroit le nom de «Place du Tertre». La plaque de rue sera dévoilée au public demain samedi en fin de matinée, dans le cadre de la fête de quartier, en présence du directeur des Infrastructures et énergies, le conseiller communal Pascal Sandoz.

Par la même occasion, le Conseil communal a conféré un nom spécifique au chemin piétonnier reliant la rue de la Côte à la rue des Parcs. Il a opté pour le «chemin de la Sorcière», en référence aux textes publiés par l'historien Jean-Pierre Jelmini dans «Neuchâtel 1011–2011». L'immeuble Comba-Borel 13 devient dès lors l'immeuble Chemin de la Sorcière 6.

Neuchâtel, le 14 juin 2013

Direction des Infrastructures
et énergies

Renseignements complémentaires: Pascal Sandoz, directeur des Infrastructures et énergies,
☎ 032 717 72 00
Bernard Chassot, police de la Ville, ☎ 032 722 22 22